

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2011 à 20 h**

**Présents :** Jean-Pierre RONSEaux, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Didier DELAVELLE, Martine RHONE, Michel MAGNEE, Benoît DINVAUT, Michèle BOLAND, Brigitte DUPONT ,Patricia GIANNETTA, Jean-Pierre MAZEREEL, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY, Pierre-François SOUCHON .

**Absents :**

Matthieu SIRAUTL pouvoir donné à Hélène COLZY  
Nicolas VIGOUR pouvoir donné à Michel MAGNEE  
Pascal ANGHELOVICI pouvoir donné à Jean-Pierre MAZEREEL  
Hubert CROZAT

**Date de convocation :** 04/11/2011

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

-----

### **I – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU DU CONSEIL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

### **II- COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

- Présentation du Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement

Monsieur RONSEaux commence par rappeler les obligations principales qui pèsent sur les fermiers :

- La collecte des eaux usées en limite de propriété,
- La dépollution des eaux usées,
- Le service technique des stations d'épurations,
- La prise en charge de la filière « boues » des ouvrages d'épurations,
- Le renouvellement des équipements électromécaniques,
- Le service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements,
- Le relevé des quantités consommées, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

La C.C.C.V. conserve la maîtrise d'ouvrage pour tous les travaux de renforcement et/ou d'extension du patrimoine, ainsi que pour les travaux d'entretien.

Le réseau d'assainissement, qui couvre une grande partie du territoire de la C.C.C.V., comprend entre autres 124 Km de réseau séparatif, dans lequel les eaux usées et pluviales sont séparées, et 3 Km de réseau unitaire dans lequel elles transitent par les mêmes tuyaux. Le taux de raccordement est de 94,5% au niveau de la C.C.C.V.

Le système d'épuration comporte 11 stations, la commune de Gueux est reliée à la station de Muizon qui peut traiter 9500 Equivalent Habitants. Depuis 2007, les volumes traités sont globalement stables et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur. Le coût de l'assainissement, pour une consommation de 100 m<sup>3</sup>, est passé de 2,14 € à 2,30€ par m<sup>3</sup>

Le Conseil décide de procéder au vote de la cinquième délibération.

Monsieur RONSEaux donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°112011\_05.**

### III – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- **commission Cadre de vie et environnement :**

Madame COLZY explique que le règlement des maisons fleuries comporte 5 catégories différentes, mais que dans la commune le jury n'a identifié que 2 catégories. Comme annoncé, la remise des prix aura lieu le 25 novembre, tous les candidats sont invités et tous recevront une petite récompense : le premier prix est de 45 € en bon d'achat, le second 30€ et le troisième 25 €.

Les efforts de tous, chaudement remerciés, ont permis à la commune de recevoir sa Première Fleur ; l'année prochaine le jury ne repassera pas, permettant de peaufiner le plan de fleurissement. Lors de la réunion du 8 novembre, le nuancier des couleurs pour l'année prochaine a été établi.

### IV – DELIBERATIONS

#### **1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec concours - Construction d'une salle omnisports et d'un tennis couvert**

Monsieur RONSEAUX rappelle que dans un souci de bonne gestion, ce projet ne se fera que si la commune perçoit suffisamment de recettes grâce au lotissement Vert. Ce complexe doit être construit en face du gymnase du collège et, pour ne pas perdre de temps, la conception du projet sera lancée.

Monsieur Ronseaux présente le déroulement des différentes phases qui ont précédé la délibération :

- Août 2010: Etude de Faisabilité
- Septembre 2010 : Recensement des besoins – Rencontre du mouvement sportif - Pré-programmation
- Octobre 2010 : Délibération du Conseil Municipal qui valide le projet qui comprendra : un tennis couvert de 680 m<sup>2</sup> et un espace multisports avec rangements de 1180 m<sup>2</sup>, des espaces communs (hall, vestiaires, sanitaires, locaux techniques,...) de 172 m<sup>2</sup>, des aménagements extérieurs. Coût prévisionnel de l'opération : 2.426.500,00 € H.T. dont 1.885.800,00€ H.T. de coût travaux (valeur oct. 2010)
- 21 décembre 2010 – Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence 40 candidatures d'équipes de maîtrise d'œuvre reçues à la date limite des dépôts le 11 février 2011.
- 26 avril 2011 – Jury de concours : 1<sup>er</sup> séance et choix de 3 équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir sur les critères : *Compétences, Références, Moyens*
- 19 Juillet 2011 – Réception des Esquisses des 3 équipes de Maîtrise d'Œuvre, les 3 projets reçus sont anonymes
- 8 septembre 2011 – Jury de concours : 2<sup>nd</sup>e séance - Choix du Lauréat, le jury a choisi le lauréat du concours au regard des critères suivants : 1 la qualité architecturale du projet ; 2 le respect du programme (respect des surfaces, fonctionnalité,...) ; 3 les choix techniques ; 4 le respect de l'enveloppe financière. A l'issue de la séance, le jury a procédé au vote : le projet retenu est le projet **A006**
- Après levée de l'anonymat, le lauréat est le groupement **BLP architectes**.

Suite à une question de Monsieur TROITZKY concernant le système de chauffage qui sera utilisé, il lui est répondu que la phase d'étude qui s'ouvre maintenant doit permettre de répondre à ce genre de question et définira précisément comment obtenir un bon ratio entre les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement du bâtiment.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°112011\_01.**

#### **2. Subvention exceptionnelle à ESCALE**

Monsieur DEGODET rappelle que la commune avait demandé à l'association ESCALES d'organiser la manifestation « Faites de la musique » ; malheureusement cette année la météo fut exécrable et de ce fait, les recettes générées par la buvette furent moindres. Il est donc nécessaire de compléter la précédente subvention de 827 € pour équilibrer cette manifestation.

Messieurs MAZEREEL et TROITZKY ne prennent pas part au vote en raison de leurs responsabilités au sein de l'association ESCALES.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°112011\_02.**

L'ensemble du Conseil municipal présente ses très sincères félicitations à l'association ESCALES pour la très grande qualité du concert organisé le samedi 5 novembre.

**3. Avenant au marché de travaux rue du Moutier – lot 2 – éclairage public**

Monsieur RONSEAUX explique qu'il a été nécessaire de confier à la société DRTP des travaux supplémentaires pour plusieurs raisons :

- le SIEM a profité des travaux de la rue Moutier pour prolonger l'enfouissement de l'ancien réseau électrique dans les rues perpendiculaires (impasses du Moulin à Vent et du Presbytère et ruelle d'Ormes), ce qui a nécessité l'installation de quelques lampadaires supplémentaires,
- conformément à l'audit réalisé par ERDF, des platines de régulation électronique ont été installées sur tous les lampadaires,
- le réseau d'éclairage public a été prolongé sur le parking du collège,
- les accès des écoles et du collège ont été mis aux normes PMR, ceci implique entre autres un taux d'éclairage plus important et donc la pose de quelques ensembles mâts + lanterne supplémentaires.

Monsieur RONSEAUX donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°112011\_03.**

Monsieur RONSEAUX explique que si pour les rues du centre bourg il n'a pas été décidé, dans un souci de cohérence avec l'existant, de changer de type de lampadaire, il pense que pour le lotissement Vert, il est judicieux de mettre en place des luminaires plus économes en énergie.

**4. Signature de la convention Enfance Jeunesse entre la commune et la CAF**

Monsieur DEGODET indique que cette convention permet à la CAF d'aider la commune à organiser l'animation en direction de la jeunesse. La demande de prolongation est arrivée tard car la CAF a pris le temps d'évaluer les différents projets qui sont, ou vont être, mis en place sur la commune.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°112011\_04.**

**V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**❑ Conseil d'administration du collège R. Sirot**

Monsieur DEGODET présente le bilan de l'année scolaire 2010/2011. Le nombre d'élève est légèrement plus élevé à la rentrée de septembre que l'année précédente. Malgré les promesses passées de l'Inspection d'académie, il n'y a pas eu de création de classe. Cette augmentation du nombre d'élèves entraîne une augmentation de la fréquentation de la cantine. Pour y faire face, la commune va augmenter le temps de présence de l'employé communal qui aide à la cantine.

Actuellement, le taux de remplacement des professeurs n'est que de 25%, compte tenu des moyens alloués par l'Etat.

**❑ Vente/aménagement de l'ancienne salle des Fêtes**

Monsieur RONSEAUX rapporte que suite à des contacts avec la C.C.C.A., un boucher traiteur serait intéressé par une reprise de la salle pour l'été 2012. Cette opportunité risque de ne pas se représenter.

Monsieur MAZEREEL fait remarquer que cette salle est importante pour permettre aux associations d'exercer leurs activités, surtout s'il n'y a pas de locaux de remplacement. Monsieur DELAVELLE remarque quant à lui

que le but de la commune est de valoriser son patrimoine et que cette salle, si elle doit être vendue, doit l'être au plus offrant. Ainsi, les bénéfices pourront servir à l'action communale. Plusieurs membres du Conseil font d'ailleurs remarquer que dans un passé proche, un artisan boucher s'était déjà installé sans succès.

#### ❑ **Aménagement des Terres du circuit**

Sous la conduite de madame RHONE, et avec le précieux concours de la réserve parlementaire de Mme la sénatrice Mireille Oudit, un parcours de santé a été installé. Les agrès ne seront praticables qu'à partir du 22 novembre pour des raisons de séchage du ciment. Ce parcours sera régulièrement utilisé par les élèves de l'école primaire et du collège. C'est pourquoi, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et la présidente des Amis du Circuit, la commune va sécuriser le site en procédant à des aménagements complémentaires.

#### ❑ **Travaux rues de la Moufle, de la Poste et de l'Eglise**

Les travaux de voirie sont presque terminés rue de la Moufle. La couche de finition sera posée sur la route au printemps et les trottoirs seront, sauf imprévus, terminés avant la fin de l'année. En ce qui concerne les rues de l'Eglise et de la Poste, les travaux seront plus rapides, car il n'y a pas de réseaux à enterrer.

#### ❑ **Nuisances sonores générées à proximité du Bistrot du Circuit**

Saisi du litige créé par les nuisances sonores générées par l'activité commerciale de cet établissement, Monsieur RONSEAUX regrette que la conciliation engagée n'ait pu aboutir. Tout en renouvelant son appel aux gérants et aux copropriétaires à rechercher une solution équitable, le Maire rappelle que si la commune est déterminée à lutter contre les nuisances sonores, elle ne peut prendre parti dans un litige d'ordre privé.

#### ❑ **Concours des maisons fleuries – remise des prix le 25 novembre**

Madame COLZY présente les différentes cérémonies pendant lesquelles ont été remis à la commune une plaque commémorative en lave émaillée ainsi qu'un diplôme. Les autocollants « Fleur » à placer sur les panneaux indicateurs seront remis lors d'une cérémonie en mairie à organiser avant le mois de juin.

#### ❑ **Conseil d'école**

Madame RHONE présente le compte rendu du conseil d'école du 8 novembre. Les effectifs sont stables et il n'y a pas de crainte pour l'année prochaine de fermeture de classe. Les résultats des évaluations nationales placent l'école dans la moyenne haute. Après une petite période difficile en début d'année scolaire, la circulation des voitures aux abords de l'école est maintenant beaucoup plus fluide.

#### ❑ **Informations diverses**

Monsieur DELAVELLE fait part de la mise en place du Plan Régional Santé Environnement (PRSE-2), validé en juin dernier par Monsieur le Préfet. Ce plan couvre la période 2009-2014. Deux axes retiennent l'attention :

- Observatoire des pesticides : Monsieur DELAVELLE a suggéré au Bureau du SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne) d'être moteur dans la création de cet outil, en raison de la présence du captage d'eau potable de la Garenne, classé Prioritaire.
- Lutte contre les nuisances sonores générées par les infrastructures de transport : le PRSE-2 vise, dans son Action 27, « à mettre en œuvre les plans de prévention du bruit environnemental dans les départements et les agglomérations de Reims etc.».

Monsieur Ronseaux rappelle l'engagement fort de l'Equipe municipale à lutter contre ces nuisances sonores et environnementales, acté dans le PADD. Il informe le Conseil de sa volonté de se rapprocher très prochainement des gestionnaires de ces infrastructures.

Monsieur DEGODET rapporte 2 sujets abordés lors de la réunion de l'association des maires, qui peuvent avoir une incidence importante pour la commune :

- le département est un département test pour la réforme des bases servant au calcul des différentes taxes foncières,

- les banques ont de plus en plus de mal à financer les collectivités, ceci entraînant une hausse des taux d'intérêts.

Fin du Conseil municipal à 22 heures 30.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**DEL 112011 01 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec concours - Construction d'une salle omnisports et d'un tennis couvert**

Vu la délibération du 6 octobre 2010 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction d'une salle omnisports et d'un tennis couvert à Gueux,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 21 décembre 2010 relatif à la procédure de dévolution du marché de Maîtrise d'œuvre,

Vu la réunion du jury du 26 avril 2011 pour l'examen des candidatures,

Vu l'arrêté du Maire dressant la liste des candidats admis à concourir,

Vu la réunion du jury en date du 8 septembre 2011 pour l'examen des prestations remises par les 3 candidats admis à concourir,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer la maîtrise d'œuvre avec concours ayant pour objet la construction d'une salle omnisport et d'un tennis couvert à GUEUX au groupement BLP architectes / INGEBA / BETELEC / MCI THERMIQUES / VENATHEC représenté par BLP architectes, 3 place Léon BOURGEOIS - 51 100 REIMS pour un montant de 257 782,10 € HTVA (soit 12,45% du montant prévisionnel des travaux de 1 985 340,00 € HTVA)

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

**DEL 112011 02 – Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association ESCALES**

Vu les critères adoptés en 2010 pour l'attribution des subventions aux associations communales,

Vu la demande faite par la commune à ESCALES pour organiser la manifestation « Faites de la musique »

Vu la demande d'une subvention exceptionnelle déposée par l'association ESCALES pour compléter celle déjà allouée d'un montant de 1250 € en tant qu'avance,

Messieurs Jean-Pierre MAZEREEL et Jean-François TROITZKY, appartenant à l'association ESCALES, ne prennent pas part au vote,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour,**

DECIDE d'attribuer à l'association ESCALES une subvention exceptionnelle de 827 €.

Cette somme sera imputée au compte 6574-Subventions aux associations

**DEL 112011 03 – Avenant au marché de travaux rue du Moutier – lot 2 – éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 062011\_03 par laquelle le Conseil Municipal a attribué un marché d'aménagement des voiries, enfouissement et réfection des réseaux dans les rues de l'Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier ainsi que la Place d'Ormes et l'impasse de la Moufle.

En raison de travaux supplémentaires d'enfouissement de réseaux, effectués par le SIEM aux abords du collège de l'impasse du Presbytère et du Moulin à Vent, il a été nécessaire de prolonger la modernisation du réseau d'éclairage public par la pose de 6 ensembles (mâts + lanternes) conformes au marché.

De plus, en raison de l'inadaptation de certaines lanternes fixées sur crosse situées avenue Roederer, il est apparu nécessaire de procéder à leur échange par des lanternes droites.

Enfin, Monsieur le Maire indique que, compte-tenu des prescriptions réglementaires qui s'appliqueront prochainement aux collectivités en matière d'économie d'énergie, il a souhaité demander la fourniture de 41 platines à régulation électronique afin de moduler la puissance de l'éclairage.

Considérant que ces travaux sont directement liés à l'objet du marché et n'en bouleversent pas l'économie générale, il est proposé de procéder par voie d'avenant avec l'entreprise DRTP, titulaire du lot 2 « Eclairage Public ».

Le devis présenté par l'entreprise DRTP s'élève à 28.766 € HT, ce qui porterait le marché au montant suivant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Total marché
Marché H.T.		55.716,00 €
	Avenant n°1 H.T.	+ 28.766,00 €
Nouveau Montant H.T.		84.482,00 €
Nouveau Montant T.T.C		101.040,47 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de passer avec l'entreprise DRTP un avenant au lot 2 du marché initial de travaux d'aménagement de voiries. Les crédits sont inscrits au budget primitif de 2011.
- AUTORISE le Maire à signer les pièces de marché correspondantes et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches et formalités nécessaires au bon déroulement de la procédure.

**DEL 112011 04 – Signature de la convention Enfance Jeunesse entre la commune et la CAF**

Sur proposition de Monsieur DEGODET Premier Adjoint, et afin de permettre le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse (volet Jeunesse) arrivé à son terme au 31 décembre 2010, en vue de pérenniser l'attribution de la subvention annuelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer une nouvelle convention de partenariat d'une durée de quatre ans, pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014, entre la CAF de la Marne et les communes de GUEUX, THILLOIS et VRIGNY.

**DEL 112011 05 – Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations du Service Public,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement,

Vu la délibération n°66/2011 en date du 6 octobre 2011 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ADOPTE le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement.

**Rappel des délibérations**

Délibération N°112011\_01 – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre avec concours - Construction d’une salle omnisports et d’un tennis couvert

Délibération N°112011\_02 – Vote d’une subvention exceptionnelle à l’association ESCALES

Délibération N°112011\_03 – Avenant au marché de travaux rue du Moutier – lot 2 – éclairage public

Délibération N°112011\_04 – Signature de la convention Enfance Jeunesse entre la commune et la CAF

Délibération N°112011\_05 – Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement

**Visas des conseillers présents**

Jean-Pierre RONSEAUX	Laurent DEGODET	Hélène COLZY	Martine RHONE	Didier DELAVELLE
Michel MAGNEE	Michèle BOLAND	Benoit DINVAUT	Brigitte DUPONT	Patricia GIANNETTA
Jean-Pierre MAZEREEL	Ange-Marie SONNET	Pierre-François SOUCHON	Jean François TROITZKY	